



---

# Principes de la politique de cohésion pour la période post-2020

Approuvée par l'Assemblée générale de la CRPM, 2-4 novembre 2016, Ponta Delgada (Açores, PT)

## 1. Introduction

Le projet européen se trouve à un tournant décisif : la montée de l'euroscepticisme, le Brexit et les nouvelles priorités exigent un changement de cap en ce qui concerne l'UE. Pour la politique de cohésion, il s'agit là d'une occasion d'être modernisée et façonnée afin de se placer au cœur d'une Union européenne réformée. Les discussions sur le projet européen devraient être indissociables de celles sur la future politique de cohésion.

*La politique de cohésion n'est pas un simple pot commun de financement, mais une politique ancrée dans les traités de l'UE au service de la solidarité européenne. Il est crucial pour l'avenir de consolider ses objectifs initiaux tout en renforçant sa légitimité pour réaliser les priorités de l'UE à travers l'Europe.*

## 2. Pourquoi l'Europe a besoin d'une politique de cohésion forte après 2020

### 2.1. Le projet européen a besoin de la politique de cohésion pour atteindre les objectifs de l'UE dans l'ensemble des États membres et des régions

- **La politique de cohésion est essentielle pour réaliser les objectifs de l'UE partout en Europe.** Tout d'abord, le financement se concentre sur les objectifs de l'UE : Les États membres et les régions doivent mettre l'accent sur la mise en œuvre des priorités de l'UE au niveau national, local et régional. Voilà en quoi consiste la concentration thématique.
- La portée de la politique de cohésion va bien au-delà de son enveloppe de 325 milliards d'euros. **C'est une politique qui procure tout autant d'avantages à l'Union européenne qu'à chaque région.** Il s'agit d'un instrument politique stratégique au niveau européen, qui est devenu un « outil pour

financer l'adoption de normes européennes », selon le dernier rapport commandé par le Groupe de haut niveau sur les ressources propres.

La politique de cohésion prévoit désormais des incitatifs importants visant à encourager les États membres à se conformer à la législation européenne (répondre aux exigences environnementales, par exemple) avant de recevoir des fonds.

- Les conditionnalités ex-ante ont permis de renforcer l'alignement des stratégies régionales (notamment des stratégies de développement économique et d'innovation) sur les priorités de l'UE. Les **stratégies de spécialisation intelligente mises en place à l'échelle régionale, en tant que cadre principal pour la croissance axée sur l'innovation**, en sont un parfait exemple. La spécialisation intelligente est un concept important pour favoriser les écosystèmes régionaux d'innovation et constitue un outil de *benchmarking* et de coopération entre les régions.

## CE QUI DOIT CHANGER :

- **La politique de cohésion devrait être considérée comme un élément central pour la réalisation des objectifs de l'UE et devrait à ce titre englober toutes les régions européennes.** Le financement de projets dans les régions les moins développées ne devrait pas être perçu comme une ligne de dépense coûteuse du budget européen. L'image traditionnelle de la politique de cohésion comme instrument de « rattrapage » uniquement axé sur les régions moins développées doit évoluer.
- **Il convient de renforcer encore l'intégration de la politique de cohésion au cœur du cadre de la politique européenne**, à la suite de réformes introduites pour la période 2014 - 2020.
- **Traiter des objectifs à long terme devrait rester la fonction première de la politique de cohésion.** Les régions doivent bénéficier de davantage de souplesse pour pouvoir choisir d'aborder de nouvelles priorités compte tenu des crises et situations d'urgence émergentes.
- **La relation entre la politique de cohésion et le Semestre européen doit être positive plutôt que punitive**, comme cela est le cas aujourd'hui avec la conditionnalité macroéconomique.

## 2.2 Les Régions et autorités locales ont besoin de la politique de cohésion pour s'approprier l'agenda politique de l'UE

- **La politique de cohésion structure les politiques et les objectifs européens à tous les niveaux territoriaux.** Il est amplement démontré que les autorités régionales et locales ont eu recours à la politique de cohésion et aux programmes opérationnels régionaux pour intégrer les objectifs de la politique européenne dans leurs propres stratégies de développement régional, à commencer par la stratégie Europe 2020 et ses objectifs qui sont traduits à l'échelle régionale. Le principe de la gestion partagée de la politique est fondamental et doit être maintenu pour éviter que des territoires se retrouvent mis à l'écart du projet européen.

- Dans le contexte du Brexit et de la montée du populisme en Europe, la politique de cohésion a un rôle de plus en plus important à jouer pour **sensibiliser les citoyens aux avantages de l'UE**. L'approche bottom-up soutenue par la politique de cohésion est également un élément clé qui doit être maintenu.
- **La réussite de la mise en œuvre des initiatives de l'UE est fortement tributaire de l'échelle régionale.** Ce sont les niveaux régional et local qui traduisent les paroles en actes et qui apportent une légitimité populaire à l'ensemble du projet de l'UE. Ce sont aussi les régions qui font face aux conséquences des manquements au niveau national et de l'UE dans la gestion des crises et difficultés.

### CE QUI DOIT CHANGER :

- **Le rôle des autorités régionales et locales dans la politique de cohésion doit être renforcé dans la politique de cohésion post-2020.** La Commission doit être une gardienne plus efficace du principe de partenariat, qui doit être encore renforcé dans la période post-2020.
- **Des changements majeurs sont nécessaires afin de simplifier la politique pour les bénéficiaires comme pour les autorités de gestion.** La conformité et le suivi des règles d'audit et de contrôle européennes doivent être basés sur la confiance et les performances passées. Il convient de mettre en place un ensemble commun de règles pour l'ensemble des cinq fonds ESI.

### 2.3. Les efforts d'investissement de l'UE ont besoin de la politique de cohésion pour mobiliser les investissements à travers les territoires européens

- La Commission européenne a proposé de doubler la garantie de soutien du Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS) et de l'étendre au-delà de 2020.
- Le FEIS repose partiellement sur les contributions des États membres et n'est pas concerné par les négociations budgétaires de l'UE. En revanche, la politique de cohésion est le résultat direct des négociations des États membres sur les stratégies de développement et le budget pour y parvenir à partir du cadre financier pluriannuel (CFP). Dans un contexte de restrictions budgétaires, cela met inévitablement la politique de cohésion en concurrence avec le Plan d'investissement pour l'Europe.
- La gouvernance centralisée du FEIS contraste avec l'approche de programmation des fonds de la politique de cohésion qui repose sur un partenariat plus large. La distribution du FEIS est géographiquement et sectoriellement très déséquilibrée, alors que chaque région européenne reçoit des fonds structurels et d'investissement européens (ESI). Le financement du FEIS (même s'il relève de banques de promotion nationales ou régionales) ne fait pas l'objet d'aides d'État, contrairement aux fonds ESI gérés à l'échelle régionale. **Cela génère des conditions inéquitables pour la politique de cohésion.**

- Le FEIS produit indéniablement des résultats dans certaines parties de l'Europe. **Mais le FEIS a entraîné une certaine confusion quant au rôle de la politique d'investissement pour l'Europe : s'agit-il de la politique de cohésion, du FEIS ou d'un mélange des deux ?**
- **Le débat opposant les subventions et les instruments financiers comme moyens de stimuler la croissance et l'emploi en Europe est infondé.** Les instruments financiers soutenus par les fonds ESI sont particulièrement adaptés aux interventions axées sur le marché, par exemple.
- **Toutefois, les subventions sont parfois plus efficaces que les instruments financiers pour réaliser les objectifs de la politique de cohésion.** Des instruments financiers soutenus par les fonds ESI offrent parfois peu de valeur ajoutée dans certaines régions par rapport aux instruments financiers qui existent au niveau national ou régional. Ils sont parfois mal adaptés aux régions possédant trop peu d'expérience ou de capacité pour exploiter le potentiel de ces instruments.
- Le FEIS n'a pas vocation à être efficace avec les programmes des fonds ESI et est développé indépendamment de la politique de cohésion.

### CE QUI DOIT CHANGER :

- **La Commission devrait élaborer une stratégie intégrée pour l'investissement pour la période post-2020. Celle-ci devrait s'appuyer sur les fondements des principes de la politique de cohésion de sorte que le FEIS et les fonds ESI se complètent mutuellement** pour maximiser ensemble le potentiel d'investissement, d'emploi et de croissance.
- **L'extension du FEIS devrait faire l'objet d'une évaluation détaillée** démontrant que les projets soutenus par le FEIS sont des projets supplémentaires et n'ont pas simplement évincé un financement de banque commerciale qui aurait également eu lieu en l'absence du FEIS. Le taux d'erreur et d'irrégularités parmi les projets financés par le FEIS devrait être examiné
- **Il est essentiel que la future politique de cohésion trouve le juste équilibre entre instruments financiers et subventions,** dans un souci d'efficacité, de valeur ajoutée et de prise en compte des réalités territoriales.
- Dans la mesure où les fonds ESI visent à stimuler l'investissement, ils doivent être **exemptés des contributions nationales du calcul du déficit fixé dans le pacte de stabilité et de croissance.**

## 2.4. Le marché unique a besoin d'une politique de cohésion pour fonctionner correctement

- La crise financière de 2008 a exacerbé les niveaux actuels de disparités de développement entre régions. **La nécessité d'une politique visant à atténuer l'impact des « chocs » économiques est particulièrement pertinente aujourd'hui.**
- À bien des égards, **les objectifs initiaux du traité énonçant la nécessité d'une politique de cohésion demeurent pleinement valables aujourd'hui.** La réussite du marché unique repose sur un mécanisme politique visant à aider les régions les plus pauvres avec des niveaux inférieurs de développement à converger vers des niveaux de prospérité dont jouissent les régions plus riches.
- L'architecture de la politique s'appuie sur le PIB régional à l'heure actuelle. Cela signifie que **certains territoires souffrant de handicaps géographiques permanents ne sont pas automatiquement considérés comme prioritaires par la politique.**
- Les défis et opportunités que présente la coopération territoriale exigent des **programmes INTERREG importants**, dans le cadre de la politique de cohésion. Les programmes CTE sont également indispensables à l'élaboration de stratégies macrorégionales.

### CE QUI DOIT CHANGER :

- **La dimension territoriale de la politique de cohésion mentionnée dans l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) doit être améliorée.** Une attention particulière devrait être accordée aux régions insulaires et aux régions septentrionales faiblement peuplées selon les traités d'adhésion de la Suède et de la Finlande. **Les défis inhérents aux régions ultrapériphériques devraient également faire l'objet d'une attention particulière, en vertu de l'article 349 TFUE.**
- **La Coopération territoriale européenne doit rester un aspect clé de la politique de cohésion.** Elle apporte une forte valeur ajoutée pour réaliser les objectifs de l'UE et encourager la solidarité entre les régions européennes et ses voisins.



**Personne à contacter :** Nick Brookes, Directeur CRPM en charge de la Politique de Cohésion  
**Email :** nicolas.brookes@crpm.org

**La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) rassemble quelque 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.**

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

**[www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)**

**CONTACT :**

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes  
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

Email : [Secretariat@crpm.org](mailto:Secretariat@crpm.org) ; Site Web : [www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)

**Réf. : CRPMPPP160002**